



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20250218-2025\_02\_05-DE

En exercice : ..... 13  
Présents : ..... 13  
Votants : ..... 15  
Absents : -excusés : 2  
Procurations : ..... 2

S<sup>2</sup>LOW

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025\_02\_05

### Objet : Choix de devis pour la boulangerie

L'an deux mille VINGT CINQ, le 13 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 7 février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

**Présents** : M. GATINEL Didier, Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGHE Manuel, M. ROCHER Dominique, Mme MASIN Claudie, Mme PARET Aurélie, Mme FLEURY Aurore, Mme DELFOUR Isabelle, Mme CHASSAGNE Annie, M. BOUDOT Vincent, Mme SABACA Emmanuelle conseillers municipaux.

### Absent :

**Absents excusés** : M. DELAIRE Claude, M. BIBENS Sylvain

### Exclus :

**Procurations** : M. DELAIRE Claude à M. GATINEL Didier ; M. BIBENS Sylvain à M. LAGARDE Dominique

**Secrétaire de séance** : Mme FORESTIER Nathalie

**POUR : 15**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

Monsieur LAGARDE, adjoint au maire, explique que des portes de service doivent être changées à la boulangerie.

Il présente trois devis :

- Entreprise BASSAT : 3 886,56 € TTC
- Entreprise SODICOVERT : 5 749.92 € TTC
- Entreprise ACCM : 4 655,40 € TTC

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil municipal choisit le devis de l'entreprise BASSAT pour un montant de 3 886,56 € TTC

A Lussac, le 13/02/2025

Le Maire,

Didier GATINEL